



**Partenariat entre GASNIER Pascal
et
Amap' en BIOce
pour l'année 2025**

Nom du producteur :

Entreprise individuelle GASNIER Pascal
10 Le Theuil 28240 Les Corvées-les-Yys

Référent de l'Amap'en BIOce :

Thierry DETTER

Livraison :

Le HANGAR Rue de la Tuilerie SERESVILLE 28300 Mainvilliers
le jeudi de 17h30 à 18h00.

Les produits :

Cidre fermier, demi-sec et doux, pétillant à la pomme. (Ponctuellement : coffret « cidre + jus de pomme + pétillant ».)

Principales variétés qui composent le verger : Douce Moën, St Hilaire (Bedan), Binet Rouge, Fréquin de Chartres, Fréquin Rouge, Avrolles, Petit Jaune, St Martin, Locard....

Le verger est conduit sans pesticide, insecticide et engrais chimiques.

Certification Agriculture Biologique.

Tarifs 2025 :

Cidre fermier, demi-sec ou doux (75 cl)	:	2,80 €
Pétillant à la pomme (75cl)	:	3,70 €
Coffret (cidre demi-sec + jus + pétillant)	:	9,70 €

Fréquence des livraisons :

Une fois par trimestre (deuxième quinzaine de mars, juin, septembre & décembre.)

Engagement du producteur :

GASNIER Pascal, producteur certifié AB, s'engage à livrer les produits qui lui seront commandés aux dates et heures fixées par l'association, à assurer une présence régulière aux livraisons afin de répondre aux différentes questions des amapiens et de construire une

relation de confiance durable et à transmettre son certificat de conformité bio établi par l'organisme de contrôle à l'association à chaque renouvellement.

Engagement de l'Amap'en BIOce :

L'Amap'en BIOce veille au respect par les adhérents de leur engagement de soutien annuel des producteurs, exprimé collectivement et solidairement par le maintien d'un volume de commandes compatible avec l'engagement du producteur à livrer à l'Amap'en BIOce.

L'Amap en BIOce organise la commande des produits par le site AMAP J au plus tard 8 jours avant la 1^{ère} livraison de la période de commande, et organise les la distribution des produits.

L'Amap en BIOce organise la collecte du paiement des produits que les adhérents font par chèque à l'ordre de Pascal GASNIER.

L'Amap en BIOce tient le certificat bio disponible pour le produire à la demande des adhérents.

Signature du producteur :

Pour l'Amap en BIOce, signature du référent :

Exemplaire signé des 2 parties, disponible auprès du référent